

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2020

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le mardi 26 mai 2020 à 20h30 sous la présidence de Jean-Paul ROUX, Maire.

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14</p> <p><b>NOTA :</b> Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 18 mai 2020 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt, le vingt-six du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Paul ROUX</p> <p><b>Présents :</b> MM William AUBERT - Michel BOYER - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Jean-Paul ROUX - Chantal TRAN -</p> <p><b>Excusés :</b> MM - Claude MONCOMBLE</p> <p><b>Absents :</b> MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	--

### Ordre du jour :

- 1) Election du maire ;
- 2) Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints ;
- 3) Lecture de la charte de l'élu local ;
- 4) Fixation des indemnités de fonction des élus ;
- 5) Délégation consentie par le conseil municipal au maire (art. L 2122-22 du CGCT) ;

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROUX, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Jean-Paul ROUX a excusé Claude MONCOMBLE.

Madame Nadège RIEUSSET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. Le quorum étant atteint, la séance a pu commencer.

#### ➤ Election du maire:

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Isabelle POUZACHE et monsieur Serge JOUVE.

Le maire a ensuite été élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les suffrages exprimés du conseil municipal.

Jean-Paul ROUX, candidat, ayant obtenu treize voix, a été élu maire.

Le maire nouvellement élu a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

#### ➤ Fixation du nombre d'adjoints et élection des adjoints:

Le conseil municipal a décidé de fixer à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Les adjoints ont ensuite été élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Isabelle POUZACHE et monsieur Serge JOUVE.

Antoine LAINÉ 1<sup>er</sup> adjoint, Claude MONCOMBLE 2<sup>eme</sup> adjoint et Guillaume JOUVE 3<sup>eme</sup> adjoint ont obtenu 14 voix et ont été élus adjoints au maire.

➤ Lecture de la charte de l' élu local ;

Monsieur le MAIRE a donné lecture de la charte de l' élu local et a remis aux conseillers municipaux une copie de cette dernière et également une copie des dispositions relatives aux conditions d' exercice des mandats des conseillers municipaux (copie des articles L.2123-1 à L 2123-35).

➤ Fixation des indemnités de fonction des élus;

Le conseil municipal a approuvé les indemnités des élus avec un taux retenu de 51.60% de l' indice pour monsieur le maire et un taux de 12% de l' indice pour l' ensemble des adjoints.

➤ Délégation consentie par le conseil municipal au maire (art. L 2122-22 du CGCT) ;

Enfin, dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé de confier à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations pour la durée du présent mandat.

L' ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.